

Ces audiences du comité de l'environnement ou de celui des affaires extérieures ou des deux à la fois auraient constitué une tribune pour toutes les organisations qui s'occupent de l'environnement, notamment la SPEC et d'autres de la côte ouest, ainsi que pour les représentants de tous les partis politiques, des syndicats ouvriers, des associations de cultivateurs, des fructiculteurs, de tous les citoyens de la Colombie-Britannique, des associations intéressées à la protection de la faune ou à la conservation, et de tous ceux que la question préoccupe vivement. Les audiences de ces comités parlementaires auraient donné à tous ces organismes l'occasion d'y comparaître, de présenter des mémoires et d'exprimer leur inquiétude et, inévitablement, la voix des Canadiens de la côte ouest se serait fait entendre au moins sur la côte ouest des États-Unis et des autorités à Washington.

A mon avis, le gouvernement canadien a manqué de discernement en ne voyant pas la valeur de l'appui populaire accordé à la position que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se vante d'avoir adoptée à l'égard du pipe-line transalaskien et de la route de pétroliers. Cet appui l'aurait sûrement aidé dans ses négociations avec Washington, surtout si les Canadiens réclamaient à hauts cris des autorités de Washington qu'elles quittent la voie dangereuse et téméraire dans laquelle elles se sont engagées à cet égard. Rien de tout cela ne s'est produit. Les lois figurent dans les recueils d'actes législatifs, mais elles n'ont pas été promulguées ou ne contiennent pas de règlements. Comme je l'ai dit, le gouvernement proteste contre la route qu'emprunteront les pétroliers mais il ne fait rien de sérieux à ce sujet et refuse de laisser les Canadiens se prononcer sur cette question.

C'est pour cela, d'après moi, que nous débattons cette motion. La loi sur la marine marchande et les règlements la régissant n'ont pas été appliqués. Ils ne sont pas assez rigoureux. Nous n'insistons pas pour que chaque navire, péniche et pétrolier qui navigue le long de cette côte, qu'il transporte du pétrole ou autre chose, soit pourvu du matériel de protection nécessaire et de l'équipage ayant la formation appropriée. Nous laissons faire, et il en résulte des fuites de pétrole. Mais pire que tout—et je le signale en dernier à dessein—le gouvernement a négligé de présenter et d'élaborer le programme d'urgence qu'il nous avait promis il y a plus de deux ans.

J'ai ici une publication du ministère des Transports au sujet des opérations maritimes qui date d'environ un an. On y parle en général des plans de prévoyance du gouvernement fédéral pour remédier aux épanchements de pétrole et d'autres matières toxiques à l'intérieur du pays. Toutefois, rien n'a vraiment été fait. Les plans spéciaux n'ont jamais été mis à exécution. Il n'a jamais été question de l'existence d'un matériel quelconque pour le nettoyage des épanchements qui pourraient se produire à Vancouver, dans tous les ports et tous les endroits le long de la côte du Pacifique et, si cet équipement est sur les lieux, nous aimerions le savoir aujourd'hui. Je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait un outillage de nettoyage vraiment moderne sur la côte du Pacifique où il devrait se trouver. Lorsqu'est survenu cet accident minime ne mettant en cause que 12,000 barils de pétrole, nous n'avions pour ainsi dire rien de prêt pour y faire face et les gens

[M. Lewis.]

ont dû transporter des bottes de paille pour tenter de protéger leurs plages.

Tout ce que j'ai mentionné est assez grave, mais il me semble que l'omission d'élaborer des plans d'urgence de quelque utilité, de poster aux endroits requis le matériel de protection et de nettoyage nécessaires et de former le personnel voulu pour parer à cette éventualité est peut-être la plus désastreuse et la moins excusable de toutes.

Dans le document que j'ai mentionné, je note un renvoi à un manuel technique de contre-mesures qui est en préparation et sera publié dans le cadre du plan d'urgence. Je me suis informé de ce manuel ce matin. Peut-être ne me suis-je pas adressé à qui de droit, mais personne n'a pu me dire si le manuel technique de contre-mesures avait déjà été préparé dans le cadre du plan d'urgence. A mon avis, dans tous les secteurs qui se rattachent à cette question d'écologie qui est vitale pour la population canadienne, le gouvernement a tiré de l'arrière au lieu de prendre les mesures que la situation exigeait.

Enfin, j'aimerais signaler que mes collègues et moi-même nous rendons compte que le problème n'est pas facile à résoudre, en partie à cause de son caractère international, et que par conséquent nous devons compter sur la bonne volonté d'autres nations comme sur la nôtre pour que la tâche soit accomplie aussi sérieusement que nous le souhaitons tous. Je ne dis pas qu'il s'agit là d'un problème qu'on peut résoudre du jour au lendemain ou en agitant une baguette magique. Je me rends compte qu'il faudra beaucoup de pressions, beaucoup de travail et beaucoup de détermination pour prendre les mesures qui manifestement s'imposent. Je ne critiquerais pas le gouvernement si je voyais des preuves qu'il a déjà commencé ce travail, qu'il est déterminé à le mener à bien. Mais si je songe aussi bien aux mesures législatives qui figurent dans les recueils de lois qu'aux instances faites par le gouvernement auprès de Washington, je dois conclure qu'une telle détermination est absente tout simplement, que le plus souvent il s'agit de façades, de cette assurance tranquille qu'affiche ce gouvernement renommé maintenant pour sa suffisance.

• (1220)

Nous allons voter en faveur de la motion et de l'amendement. J'espère toutefois que le gouvernement n'estime pas qu'en présentant cette motion de faible portée, que l'amendement a renforcée mais qui demeure faible, il aura enlevé aux députés toute inquiétude au sujet de sa relative inaction dans le domaine écologique.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je devrais signaler aux députés que la présidence se propose de donner la parole au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), et ensuite au député de Compton (M. Latulippe) parce que jusqu'ici, aucun représentant de son parti n'a participé à ce débat. Quoi qu'il en soit, chaque chose viendra en son temps, et j'ai pensé que pour l'organisation de leurs travaux dans l'heure qui suit, les députés voudraient peut-être prendre ceci en considération. Pour l'instant, la présidence donne la parole au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. M. Macdonald: Restez donc pour écouter le débat, David.

M. Lewis: Je reviens dans quelques minutes.